

Rapport de l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment

Numéro de dossier: 17-14376

Norme méthodologique employée : AFNOR NF P 03-201 - Février 2016

Date du repérage : 30/06/2017 Heure d'arrivée : 09 h 00 Temps passé sur site : 02 h 22

A Désignation du ou des bâtiments		
Localisation du ou des bâtiments :		
Département : Dordogne		
Adresse:Gaillet		
Commune:		
Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :		
Lot numéro Non communiqué,		
Section cadastrale AV, Parcelle numéro 238-239,		
Informations collectées auprès du donneur d'ordre :		
\square Présence de traitements antérieurs contre les termites		
☐ Présence de termites dans le bâtiment		
☐ Fourniture de la notice technique relatif à l'article R 112-4 du CCH si date du dépôt de la demande de permis de construire ou date d'engagement des travaux postérieure au 1/11/2006		
Documents fournis:		
Néant		
Désignation du (ou des) bâtiment(s) et périmètre de repérage :		
Parcelle cadastré		
Situation du bien en regard d'un arrêté préfectoral pris en application de l'article L 133-5 du CCH :		

B. - Désignation du client

Désignation du client :

Nom et prénom : Succession BAPPEL

Adresse:......Gaillet 24580 ROUFFIGNAC-SAINT-CERNIN-DE-REILHAC

Si le client n'est pas le donneur d'ordre :

Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) : **Propriétaire**

Nom et prénom : Succession BAPPEL

Adresse:......Gaillet

24580 ROUFFIGNAC-SAINT-CERNIN-DE-REILHAC

C. - Désignation de l'opérateur de diagnostic

Identité de l'opérateur de diagnostic :

24000 PERIGUEUX

Désignation de la compagnie d'assurance : ... MMA

Numéro de police et date de validité : $N^{\circ}114.231.812.F0865$ (CINOV-FIDI) / 31/12/2016

Certification de compétence C2777 délivrée par : LCC QUALIXPERT, le 15/06/2017



D. - Identification des bâtiments et des parties de bâtiments visités et des éléments infestés ou ayant été infestés par les termites et ceux qui ne le sont pas :

Liste des pièces visitées :

```
Rez de chaussée (Maison 50m<sup>2</sup>) - Séjour,
Rez de chaussée (Maison 50m<sup>2</sup>) - Cuisine,
Rez de chaussée (Maison 50m²) - Salle de
Rez de chaussée (Maison 50m<sup>2</sup>) - Chambre,
1er étage (Maison 50m²) - Grenier,
Dépendances / Rez de chaussée - Garage,
Dépendances / Rez de chaussée - Etable 1,
Dépendances / Rez de chaussée - Atelier,
Dépendances / Rez de chaussée - Etable 2,
Dépendances / 1er étage - Grenier,
Dépendances / 1er étage - Palier,
Dépendances / 1er étage - Pièce 1,
Dépendances / 1er étage - Pièce 2,
Sous-Sol (Maison principal) - Cuisine d'été,
Sous-Sol (Maison principal) - Chambre,
Sous-Sol (Maison principal) - Dégagement,
```

```
Sous-Sol (Maison principal) - Cave 1,
Sous-Sol (Maison principal) - Cave 2,
Sous-Sol (Maison principal) - Cave 3,
Sous-Sol (Maison principal) - Abris sous terrasse
1,
Sous-Sol (Maison principal) - Abris sous terrasse
2,
Rez de chaussée (Maison principal) - Terrasse 1,
Rez de chaussée (Maison principal) - Entrée,
Rez de chaussée (Maison principal) - Salle de
Rez de chaussée (Maison principal) - Cuisine,
Rez de chaussée (Maison principal) - Chambre 1,
Rez de chaussée (Maison principal) - Séjour,
Rez de chaussée (Maison principal) - Chambre 2,
Rez de chaussée ( Maison principal) -
Dégagement,
Rez de chaussée (Maison principal) - Chambre 3,
Rez de chaussée ( Maison principal) - Salle d'eau
Rez de chaussée (Maison principal) - Terrasse 2,
1er étage (Maison principal) - Grenier
```

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)	
	Rez de chaussée (Maison 50m²)		
Cuisine	Sol - Béton et Carrelage Mur - A, B, C, D - Ciment et Peinture Porte - C - Bois et Peinture Fenêtre - D - Bois et Peinture Volet - D - Bois et Peinture Plafond - Solivage bois + Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
Salle de bains	Sol - Béton et revêtement plastique (lino) Mur - A, B, C, D - Ciment et peinture Porte - A - Bois et Peinture Fenêtre - D - Bois et Peinture Volet - D - Bois et Peinture Plafond - Solivage bois + Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
Chambre	Sol - Béton et Moquette collée Plinthes - A, C - Bois et Peinture Mur - A, B, C, D - Plâtre et Tapisserie Porte - A - Bois et Peinture Fenêtre - C - Bois et Peinture Volet - C - Métal et Peinture Plafond - Solivage bois + Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	1er étage (Maison 50m²)		
Grenier	Sol - Plancher bois Mur - A, B, C, D - Pierres Porte - A - Bois Plafond - Charpente bois et Tuiles	Absence d'indices d'infestation de termites	
Dépendances / Rez de chaussée			
Garage	Sol - Terre battue Mur - A, B, C, D - Pierres Porte - A - Bois et Vernis Plafond - Charpente bois et Tuiles	Absence d'indices d'infestation de termites	
Etable 1	Sol - Terre battue Mur - A, B, C - Pierres Mur - D - Bois Porte - A - Bois et Peinture Plafond - Solivage bois + Plancher bois	Absence d'indices d'infestation de termites	



Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)
Atelier	Sol - Béton Mur - B, D - Bois Mur - A, C - Pierres Porte - A - Bois et Peinture Plafond - Solivage bois + Plancher bois	Absence d'indices d'infestation de termites
Etable 2	Sol - Terre battue Mur - A, C, D - Pierres Mur - B - Bois Porte - A - Bois et Peinture Plafond - Solivage bois + Plancher bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Dépendances / 1er étage	
Grenier	Sol - Plancher bois Mur - A, B, C, D - Pierres Plafond - Charpente bois et Tuiles	Absence d'indices d'infestation de termites
Palier	Sol - Plancher bois Mur - A, B, C, D - Plâtre et Brute Porte - A - Bois et Peinture Plafond - Plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 1	Sol - Plancher bois et revêtement plastique (lino) Mur - A, B, C, D - Plâtre et Brute Porte - A - Bois et peinture Porte (P2) - A - Bois et peinture Fenêtre - B - Bois et Peinture Plafond - Plâtre et Brute Plafond - Elément de charpente bois	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 2	Sol - Carrelage Mur - A, B, C, D - Plâtre et Tapisserie Porte - A - Bois et Peinture Fenêtre - C - Bois et Peinture Plafond - Plâtre et Tapisserie	Absence d'indices d'infestation de termites
	Sous-Sol (Maison principal)	
Cuisine d'été	Sol - Béton et Carrelage Plinthes - Carrelage Mur - A, B, C, D - Plâtre et Tapisserie Porte - A, C, D - Bois et Peinture Fenêtre - B - Bois et Peinture Plafond - Béton et Polystyrène	Absence d'indices d'infestation de termites
Chambre	Sol - Béton et Carrelage Plinthes - Carrelage Mur - A, B, C, D - Plâtre et Tapisserie Porte - A - Bois et Peinture Fenêtre - B - Bois et Peinture Plafond - Plâtre et Tapisserie	Absence d'indices d'infestation de termites
Dégagement	Sol - Béton Mur - A, B, C, D - Crépi et Brute Porte - A, B, C - Bois et Peinture Plafond - Béton	Absence d'indices d'infestation de termites
Cave 1	Sol - Terre battue Mur - A, B, C, D - Parpaing Briques Porte - A - Bois et Peinture Plafond - Béton	Absence d'indices d'infestation de termites
Cave 2	Sol - Béton et Carrelage Plinthes - Carrelage Mur - A, B, C, D - Ciment et Peinture Porte - A - Bois et Vernis Volet - A - Bois et Peinture Porte - B - Bois et Peinture Fenêtre - A - PVC Plafond - lambris bois et vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Sol - Terre battue Mur - A, B, C, D - Pierres Porte - A - Bois et Peinture Plafond - Solivage bois + plancher bois	Absence d'indices d'infestation de termites



Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)
Cave 3	Sol - Terre battue Mur - A, B, C, D - Pierres Porte - A - bois et Peinture Plafond - Solivage bois + plancher bois	Absence d'indices d'infestation de termites
Abris sous terrasse 1	Sol - Béton Mur - A, B, C, D - Parpaings Porte - A - Bois et Peinture Plafond - Béton	Absence d'indices d'infestation de termites
Abris sous terrasse 2	Sol - Béton Mur - A, B, C, D - Parpaings Plafond - Béton	Absence d'indices d'infestation de termites
	Rez de chaussée (Maison principa	1)
Terrasse 1	Sol - Béton et Carrelage Mur - C, D - Crépi et Peinture Plafond - Charpente bois et Tuiles	Absence d'indices d'infestation de termites
Entrée	Sol - Béton et Carrelage Plinthes - Carrelage Porte - A - Bois et Vernis Porte - B, C, D - Bois et Peinture Fenêtre - A - Bois et Peinture Volet - A - Bois et Peinture Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Salle de bains	Sol - Béton et Carrelage Mur - A, B, C, D - Plâtre et Tapisserie Porte - A - Bois et Peinture Fenêtre - C - Bois et Peinture Volet - C - Bois et Peinture Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Cuisine	Sol - Béton et Carrelage Plinthes - Carrelage Mur - A, B, C, D - Plâtre et tapisserie Porte - A, B, D - Bois et Peinture Fenêtre - C - Aluminium Volet - C - Aluminium Plafond - Solivage bois + Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Chambre 1	Sol - Parquet flottant Plinthes - B, C - Bois et Peinture Mur - A, B, C, D - Plâtre et Tapisserie Porte - A - Bois et Peinture Fenêtre - B - Aluminium Volet - B - Aluminium Fenêtre - D - Bois et Peinture Volet - C, D - Bois et Peinture Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Séjour	Sol - Béton et Carrelage Plinthes - Carrelage Mur - A, B, C, D - Plâtre et Tapisserie Porte - A - Bois et Peinture Porte (P2) - A - Bois et Peinture Porte (P3) - B - Bois et Peinture Porte (P4) - C - Bois et Peinture Porte - E - Aluminium Fenêtre - F - Aluminium Volet - F - Aluminium Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Chambre 2	Sol - Plancher bois Plinthes - B, C - Bois et Peinture Mur - A, B, C, D - Plâtre et Tapisserie Porte - A - Bois et Peinture Fenêtre - C - Bois et Peinture Volet - C - Aluminium Plafond - Plâtre et polystyrène	Absence d'indices d'infestation de termites



Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)
Dégagement	Sol - Béton et Carrelage Plinthes - Carrelage Mur - A, B, C, D - Plâtre et Tapisserie Porte - A, B, C, D - Bois et Peinture Plafond - Plâtre et Tapisserie	Absence d'indices d'infestation de termites
Chambre 3	Sol - Parquet bois Plinthes - Bois et Peinture Mur - A, B, C, D - Plâtre et Tapisserie Porte - A, D - Bois et Peinture Fenêtre - C - Bois et Peinture Volet - C - Bois et Peinture Plafond - Plâtre et polystyrène	Absence d'indices d'infestation de termites
Salle d'eau /WC	Sol - Béton et Carrelage Mur - A, B, C, D - Plâtre et Tapisserie Porte - A - Bois et Peinture Fenêtre - C - Bois et Peinture Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Terrasse 2	Sol - Carrelage Mur - A - crépi et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
1er étage (Maison principal)		
Grenier	Sol - Plancher bois Mur - A, B, C, D - Pierres Plafond - Charpente bois et Tuiles	Absence d'indices d'infestation de termites

- (1) Identifier notamment chaque bâtiment et chacune des pièces du bâtiment.
- (2) Identifier notamment : ossature, murs, planchers, escaliers, boiseries, plinthes, charpentes...
- (3) Mentionner les indices ou l'absence d'indices d'infestation de termites et en préciser la nature et la localisation.

E. - Catégories de termites en cause :

La mission et son rapport sont exécutés conformément à la norme AFNOR NF P 03-201 (Février 2016) et à l'arrêté du 07 mars 2012 modifiant l'arrêté du 29 mars 2007.

La recherche de termites porte sur différentes catégories de termites :

- **Les termites souterrains**, regroupant cinq espèces identifiés en France métropolitaine (Reticulitermes flavipes, reticulitermes lucifugus, reticulitermes banyulensis, reticulitermes grassei et reticulitermes urbis) et deux espèces supplémentaires dans les DOM (Coptotermes et heterotermes),
- *Les termites de bois sec*, regroupant les kalotermes flavicolis présent surtout dans le sud de la France métropolitaine et les Cryptotermes présent principalement dans les DOM et de façon ponctuelle en métropole.
- *Les termites arboricole*, appartiennent au genre Nasutitermes présent presqu'exclusivement dans les DOM.

Les principaux indices d'une infestation sont :

- Altérations dans le bois,
- Présence de termites vivants,
- Présence de galeries-tunnels (cordonnets) ou concrétions,
- Cadavres ou restes d'individus reproducteurs,
- Présence d'orifices obturés ou non.

Rappels règlementaires :

<u>L 133-5 du CCH :</u> Lorsque, dans une ou plusieurs communes, des foyers de termites sont identifiés, un arrêté préfectoral, pris sur proposition ou après consultation des conseils municipaux intéressés, délimite les zones contaminées ou susceptibles de l'être à court terme. En cas de démolition totale ou partielle d'un bâtiment situé dans ces zones, les bois et matériaux contaminés sont incinérés sur place ou traités avant tout transport si leur destruction par incinération sur place est impossible. La personne qui a procédé à ces opérations en fait la déclaration en mairie.

<u>Article L 112-17 du CCH :</u> Les règles de construction et d'aménagement applicables aux ouvrages et locaux de toute nature quant à leur résistance aux termites et aux autres insectes xylophages sont fixées par décret en Conseil d'Etat. Ces règles peuvent être adaptées à la situation particulière de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique, de La Réunion, de Mayotte et de Saint-Martin.



F. – Identification des bâtiments et parties du bâtiment (pièces et volumes) n'ayant pu être visités et justification :

Néant

G. - Identification des ouvrages, parties d'ouvrages et éléments qui n'ont pas été examinés et justification :

Localisation	Liste des ouvrages, parties d'ouvrages	Motif
Néant	-	

Nota : notre cabinet s'engage à retourner sur les lieux afin de compléter le constat aux parties d'immeubles non visités, dès lors que les dispositions permettant un contrôle des zones concernées auront été prises par le propriétaire ou son mandataire.

H. - Constatations diverses:

Localisation	Liste des ouvrages, parties d'ouvrages	Observations et constatations diverses
Général	-	Le diagnostic se limite aux zones rendues visibles et accessibles par le propriétaire Grenier (Dépendance), Etable 1 et 2 : Pièces encombrée ne permettant pas un examen complet des pièces
1er étage (Maison 50m²) - Grenier, Sous-Sol (Maison principal) - Cave 2, Sous-Sol (Maison principal) - Cave 3, 1er étage (Maison principal) - Grenier	-	Présence d'indices d'infestation d'autres agents de dégradation biologique du bois

Note 1: Les indices d'infestation des autres agents de dégradation biologique du bois sont notés de manière générale pour information du donneur d'ordre, il n'est donc pas nécessaire d'en indiquer la nature, le nombre et la localisation précise. Si le donneur d'ordre le souhaite, il fait réaliser une recherche de ces agents dont la méthodologie et les éléments sont décrits dans la norme NF-P 03-200.

I. - Moyens d'investigation utilisés :

La mission et son rapport sont exécutés conformément à la norme AFNOR NF P 03-201 (Février 2016), à l'article L.133-5, L.133-6, L 271-4 à 6, R133-7 et à l'arrêté du 07 mars 2012 modifiant l'arrêté du 29 mars 2007. La recherche de termites porte sur les termites souterrain, termites de bois sec ou termites arboricole et est effectuée jusqu'à 10 mètres des extérieurs de l'habitation, dans la limite de la propriété.

Moyens d'investigation :

Examen visuel des parties visibles et accessibles.

Sondage manuel systématique des boiseries à l'aide d'un poinçon.

Utilisation d'un ciseau à bois en cas de constatation de dégradations.

Utilisation d'une échelle en cas de nécessité.

À l'extérieur une hachette est utilisée pour sonder le bois mort.

Représentant du propriétaire (accompagnateur) :

Aucun accompagnateur

Commentaires (Ecart par rapport à la norme, ...) :

Néant

J. - VISA et mentions :

Mention 1 : Le présent rapport n'a de valeur que pour la date de la visite et est exclusivement limité à l'état relatif à la présence de termite dans le bâtiment objet de la mission.

Mention 2 : L'intervention n'a pas eu pour but de donner un diagnostic de la résistance mécanique des bois et matériaux.

ARKHEDIA SAS | Agence de Périgueux : 1 rue du 15éme Tirailleurs Algériens 24000 PERIGUEUX | Tél. : 0561063118 N°SIREN : 521942920 | Compagnie d'assurance : MMA n° N°114.231.812.F0865 (CINOV-FIDI)



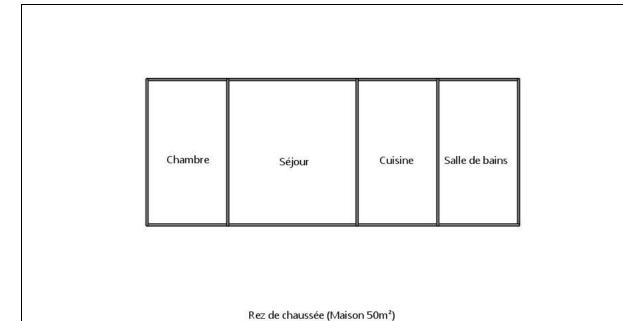
- Nota 2 : Dans le cas de la présence de termites, il est rappelé l'obligation de déclaration en mairie de l'infestation prévue aux articles L.133-4 et R. 133-3 du code de la construction et de l'habitation.
- Nota 3 : Conformément à l'article L-271-6 du CCH, l'opérateur ayant réalisé cet état relatif à la présence de termites n'a aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à lui, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur des ouvrages pour lesquels il lui est demandé d'établir cet état.
- Nota 4 : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par LCC QUALIXPERT 17 rue Borrel 81100 CASTRES (détail sur www.cofrac.fr programme n°4-4-11)

Visite effectuée le 30/06/2017. Fait à ROUFFIGNAC-SAINT-CERNIN-DE-REILHAC, le 30/06/2017

Par : CHATAIN Hervé

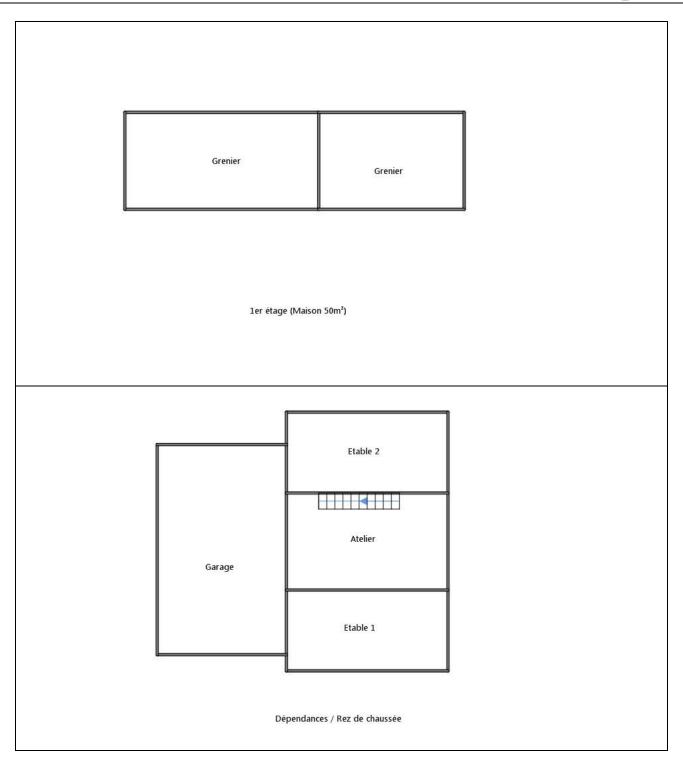


Annexe – Plans – croquis

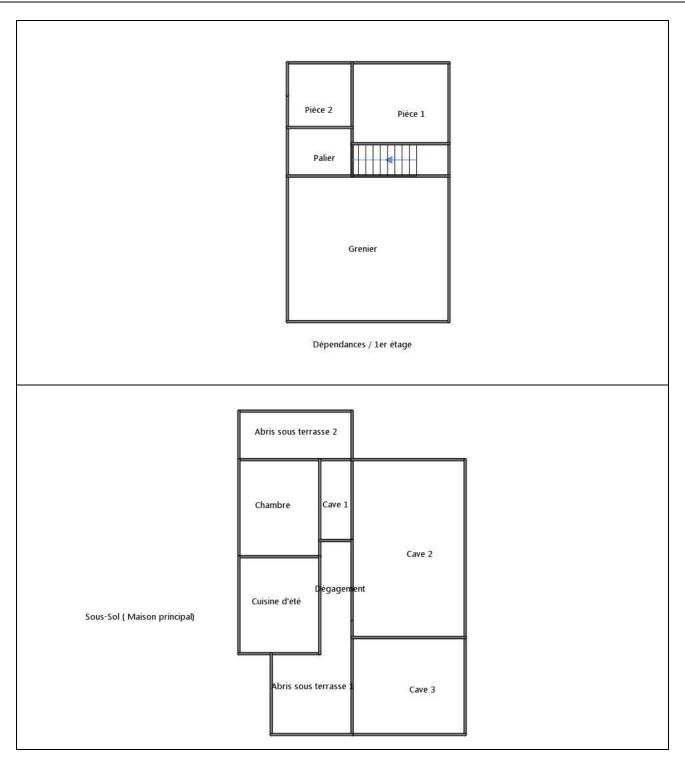


ARKHEDIA SAS | Agence de Périgueux : 1 rue du 15éme Tirailleurs Algériens 24000 PERIGUEUX | Tél. : 0561063118 N°SIREN : 521942920 | Compagnie d'assurance : MMA n° N°114.231.812.F0865 (CINOV-FIDI)

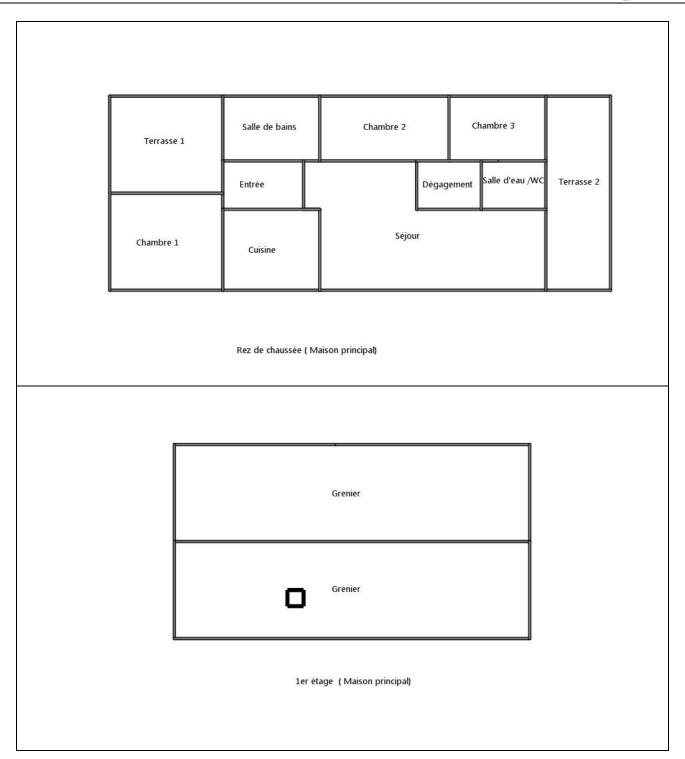












Annexe – Ordre de mission / Assurance / Attestation sur l'honneur



ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Établissement de Dossiers de Diagnostics Technique

Conformément à l'article R271-3 du code de la construction et de l'habitation, j'atteste sur l'honneur que la société ARKHÉDIA est en situation régulière au regard de l'article L271-6 régissant l'établissement du dossier diagnostic technique.

A ce titre

- Les Compétences de nos techniciens et de nos sous traitants éventuels sont certifiées par des organismes accrédités par le COFRAC,
- Notre société a souscrit une Assurance en Responsabilité Civile Professionnelle dont le montant de la garantie est égal à 600 000 € par sinistre et par année (cf. article R271-2 du code de la construction et de l'habitation),
- Nous n'avons aucun lien de nature à porter atteinte à notre impartialité et à notre indépendance avec les propriétaires, leurs mandataires ou toute entreprise pouvant réaliser des transactions sur les ouvrages,
- Enfin, nous avons mis en place une Organisation et des Moyens appropriés à la réalisation de nos missions :
 - La veille Technique et Juridique est assurée par Philippe BERTHOMET, ingénieur diplômé de l'École Centrale de Paris, Formateur et expert judiciaire.
 - Les compétences de nos techniciens sont mises à jour par des formateurs agréés
 - Nous disposons d'un pôle administratif chargé de la prise de RDV, de la rédaction de certains rapports, de la facturation et des tâches administratives courantes.
 - Nous disposons d'un « extranet » permettant de gérer nos missions en ligne ainsi que de logiciels métiers spécialisés permettant pour exemple de nous assister dans la génération des rapports ou d'effectuer des simulations thermiques.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

A Paris, le 02 janvier 2017







